

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉCEMBRE 2025

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

En vue du renouvellement des membres du Conseil d'administration de l'Unetp, dont le résultat sera annoncé le 4 décembre 2025 lors du congrès de l'Union, nous vous communiquons :

- à titre d'information, une fiche sommaire de renseignements sur tous les candidats ;
- des extraits des statuts et du règlement intérieur de l'Union ;
- la composition du Conseil d'administration au 1^{er} septembre 2025.

VOICI COMMENT VOUS DEVEZ PROCÉDER POUR VOTER

- 1) **Vous allez recevoir un mail de « Nouvelles Unetp : Vote électronique » intitulé « Invitation au scrutin : Renouvellement du Conseil d'administration Unetp (AG décembre 2025) » à la même adresse que celle où vous recevez les « Nouvelles Unetp » (si vous ne l'avez pas reçu, vérifiez vos spams ou courriers indésirables).**
- 2) **Dans le mail, cliquez sur le rectangle bleu « JE PARTICIPE » ou, en dessous, sur le lien.**
Les noms des différents candidats apparaissent. Vous pouvez alors voter.
- 3) **Il y a 12 postes à pourvoir** (soumis à renouvellement en décembre 2025) **pour 15 candidats ;** vous pouvez donc sélectionner un maximum de 12 candidats.
Vous ne pouvez donc voter que pour une partie des candidats.
- 4) **Pour finaliser votre vote, vous devrez sceller votre vote puis le confirmer.**
Une fois votre scrutin confirmé, un retour en arrière n'est plus possible.

ATTENTION :

- **1 mail = 1 lien = 1 vote « groupé » si vous déclarez plusieurs UAI à l'Unetp**
Chaque chef d'établissement adhérent à l'Unetp reçoit un seul mail. Si vous agissez en qualité de représentant d'établissements ayant des numéros UAI ou NDA différents, vous disposez d'une voix par numéro UAI ou NDA dirigé. Votre vote sera donc identique pour tous les établissements que vous représentez.
- **Date limite du vote : Mercredi 3 décembre 2025 – 23h59**
- **Confidentialité et respect des normes**
Ce dispositif est une urne digitale conforme aux exigences de sécurité du vote électronique de la CNIL et du Conseil de l'Europe. L'Unetp aura connaissance des personnes qui auront voté mais ne saura pas pour quels candidats vous avez voté.
- **Clotûre des votes**
A l'issue du scrutin un décomptage automatique sera envoyé à l'Unetp.

AVANTAGES :

- **Vous pouvez vous connecter avec votre ordinateur, votre téléphone ou votre tablette.**
- **Vous n'avez aucun frais.**
- **C'est rapide.**

**VOTRE VOIX EST INDISPENSABLE POUR VOS REPRÉSENTANTS UNETP,
VOTEZ DÈS À PRÉSENT**